

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 348

13 février 2013

SOMMAIRE

5like5 Consulting	16693	Pi Selector S.à r.l.	16662
AbbVie (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S.	16659	Private Equity Capital Germany SeCS SICAR	16675
Acquity Group LUX, S.à r.l.	16695	Redrose International Invest S.A.	16665
Alius Nexus Fond S.A.	16658	Reinet S.à r.l.	16665
Ambassador TX	16658	Royale Service S.A.	16662
Ampacet Europe Holding S.à r.l.	16658	Sarparea S.à r.l.	16666
Antenne Technique et Commerciale S.A.	16701	Savrou SPF, S.A.	16666
Aquarius Investments Luxembourg S.A.	16660	Seban S.à r.l.	16666
Architecture & Urbanisme 21, Worré & Schiltz	16704	SHATHO Luxembourg S.à r.l.	16661
BERTOPHE Spf S.A.	16667	Sinefeld Holding S.A., SPF	16661
BGP Investment II, S.à r.l.	16667	SIX Consulting & Engineering S.A.	16661
BL	16667	Soltex Holding - SPF	16662
BL Fund Selection	16667	Superspatz	16666
BRE/IBC Germany S.à r.l.	16704	Tatami Company S.A.	16660
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	16667	TCW/Crescent Mezzanine Partners VB (Luxembourg) S.à r.l.	16663
Geninvest S.A.	16672	Terra Metal Trading	16683
King's Cross Asset Funding 51	16659	Tragomi S.A.	16660
KRPA Holding S.A.	16681	TrendConcept S.A.	16661
Lagoon Holding S. à r.l.	16659	Vega Holdings S.à r.l.	16687
Matrix Austria Holdings One Sàrl	16668	VF Sourcing Asia S.à r.l.	16664
Matrix St-Laurent-de-Mure S.à.r.l.	16670	Victoire (Luxembourg) S.à r.l.	16663
MEPV Finance Company S.à r.l.	16679	Vodafone International M S.à r.l.	16663
Novainvest Holding S.A.	16665	Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l.	16664
Novaprint S.A.	16665	Vodafone Luxembourg S.à r.l.	16664
Nuavam Investments S.à r.l.	16690	Whale International S.à r.l.	16702
Paytec Industries S.à r.l.	16662	Yukata SA	16658

Ampacet Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Z.I. Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 165.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013005925/10.

(130006567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Ambassador TX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.01.2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013005924/12.

(130006707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Yukata SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 133.099.

Le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

YUKATA S.A.

Signature

Référence de publication: 2013005810/13.

(130005183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Alius Nexus Fond S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.846.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement rendu en date du 4 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme ALIUS NEXUS FOND S.A., dont le siège social à L-2132 Luxembourg, 8-10 avenue Marie-Thérèse, a été dénoncé en date du 19 mars 2009.

Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Esch/Alzette, le 12 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Maître Karim ZEDIRA

Le Liquidateur

Référence de publication: 2013005945/19.

(130006627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Lagoon Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.416.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005897/15.

(130005549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

King's Cross Asset Funding 51, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.656.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 6 Décembre 2012:

- que la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société dissoute (en l'occurrence au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 51 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013005893/18.

(130005844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

AbbVie (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 169.782.

—
Dépôt rectificatif - Numéro de dépôt initial: L120203633

En date du 20 décembre 2012, suite à une erreur matérielle lors de l'évaluation de l'apport en nature fait à la Société en date du 1^{er} novembre 2012 les associés de la Société ont unanimement décidé de rectifier le montant de l'apport en nature fait à la Société d'un montant de 3.910.532.670 USD (trois milliards neuf cent dix millions cinq cent trente-deux mille six cent soixante-dix Dollars américains) à 2.798.826.153 USD (deux milliards sept cent quatre-vingt dix-huit millions huit cent vingt-six mille cent cinquante-trois Dollars américains) (l'«Evaluation Modifiée»). En conséquence de l'Evaluation Modifiée, les associés de la Société ont décidé de modifier le montant de prime d'émission payée d'une montant de 3.519.479.403 USD (trois milliards cinq cent dix-neuf millions quatre cent soixante-dix-neuf mille quatre cent trois Dollars américains) à 2.407.772.886 USD (deux milliards quatre cent sept millions sept cent soixante-douze mille huit cent six Dollars américains).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005921/21.

(130006710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Aquarius Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 84.485.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2013005928/13.

(130006979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Tragomi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 112.282.

Société constituée le 6 décembre 2005 par Maître Henri Hellinckx, acte publié au Mémorial C n° 426 du 27 février 2006.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale tenue le 12 décembre 2012 que la démission des Administrateurs Messieurs Jean Wagener, Donald Venkatapen et Madame Geneviève Depiesse, et celle du Commissaire aux comptes, Monsieur Henri Van Schingen, est acceptée.

Sont nommés comme nouveaux Administrateurs, leur mandat expirant lors de l'Assemblée générale à tenir en 2013:

- Mr Neil FORD, 36 West Street, Stratford-upon-Avon, CV36 6DN, UK
- Mrs Barbara FORD, 36 West Street, Stratford-upon-Avon, CV36 6DN, UK
- Mr Francesco ABBRUZZESE, 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg

Est nommé comme nouveau Commissaire aux Comptes, son mandat expirant en 2013:

- Reviconsult Sàrl, 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg (RC B139013)

Pour extrait
Signature
Le Mandataire

Référence de publication: 2013005913/22.

(130005555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Tatami Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 59.400.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 30 novembre 2012 à 14h00, que la liquidation de la société, décidée en date du 28 novembre 2012, a été clôturée et que TATAMI COMPANY S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Pour: TATAMI COMPANY S.A.
Société anonyme liquidée
Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.
EXPERTA LUXEMBOURG
Société anonyme
Lucile Wernert / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013005741/19.

(130005608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

TrendConcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 71.497.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10.01.2013.

*Für TrendConcept S.A.**Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2013005737/13.

(130005902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

SIX Consulting & Engineering S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 111.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Pour la société

Jean-Michel Dangis

Comptable

Référence de publication: 2013005701/13.

(130005359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

SHATHO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.470.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2012.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013005692/13.

(130005733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Sinefeld Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.067.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Gregorio Pupino, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 30 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013005700/15.

(130005922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Paytec Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 130.898.

Les comptes annuels au 07 Novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013005582/10.

(130005197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Pi Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.675,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.214.

Par résolutions signées en date du 14 décembre 2012 les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Gavin John Farrell, avec adresse au Rue de St. Briocq, GY7 9DX St. Briocq/St. Peters, Guernesey de son mandat de Gérant B, avec effet au 14 décembre 2012.

2. Nomination de Michael Adams, avec adresse professionnelle au 54, Jermyn Street, SW1Y 6LX Londres, Royaume-Uni au mandat de Gérant B, avec effet au 14 décembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013005586/15.

(130005466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Royale Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 47.999.

Dépôt rectificatif remplaçant le dépôt initial au RCS L110183729.04

Les comptes annuels de la société au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013005662/12.

(130005206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Soltex Holding - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 24.700.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 31 décembre 2012

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation de la société Soltex Holding - SPF (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée Générale décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de HRT FIDALUX S.A., qui est actuellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 9 janvier 2013.

Pour Soltex Holding - SPF

En liquidation

Référence de publication: 2013005709/17.

(130005757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

TCW/Crescent Mezzanine Partners VB (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 138.235.

—
EXTRAIT

En date du 31 décembre 2012, l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat la révocation de Monsieur Patrick TURNER en tant que gérant A de la société.

L'associé unique a également nommé comme gérant A de la société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat: Monsieur Cornelis VAN DENZEN, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Pour TCW/Crescent Mezzanine Partners VB (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2013005742/17.

(130005864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Vodafone International M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 97.921.

En date du 20 décembre 2012, l'associé unique de Vodafone International M S.à r.l. a décidé:

- d'accepter la démission de M. Marinus Minderhoud, avec adresse au 72 Langeweg, 2371 EJ, Roelofarendsveen, Pays-Bas, en tant que gérant de la société, avec effet du 20 décembre 2012.

- de nommer M. Hans-Ulrich Huegli, avec adresse au 3 Boulevard de la Fraternité, L-1541 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet du 1^{er} janvier 2013.

- de nommer M. Vincenzo Cilia, avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet du 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2013005776/17.

(130005635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Victoire (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 64.132.175,93.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 172.929.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique du 27 novembre 2012 que:

1. Monsieur Eric DAYAN, né le 13 janvier 1980 à Paris (France) demeurant 74 boulevard Maurice Barrès, F-92200 Neuilly-sur-Seine (France) est nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

2. Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Eric DAYAN, Gérant de catégorie A,
- Monsieur Benoît BAUDUIN, Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005774/20.

(130005088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.082.108.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 79.256.

En date du 20 décembre 2012, l'associé unique de Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l. a décidé:

- d'accepter la démission de M. Marinus Minderhoud, avec adresse au 72 Langeweg, 2371 EJ, Roelofarendsveen, Pays-Bas, en tant que gérant de la société, avec effet du 20 décembre 2012.

- de nommer M. Hans-Ulrich Huegli, avec adresse au 3 Boulevard de la Fraternité, L-1541 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet du 1^{er} janvier 2013.

- de nommer M. Vincenzo Cilia, avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet du 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2013005777/17.

(130005634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Vodafone Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 46.220.342.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 73.612.

En date du 20 décembre 2012, l'associé unique de Vodafone Luxembourg S.à r.l. a décidé:

- d'accepter la démission de M. Marinus Minderhoud, avec adresse au 72 Langeweg, 2371 EJ, Roelofarendsveen, Pays-Bas, en tant que gérant de la société, avec effet du 20 décembre 2012.

- de nommer M. Hans-Ulrich Huegli, avec adresse au 3 Boulevard de la Fraternité, L-1541 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet du 1^{er} janvier 2013.

- de nommer M. Vincenzo Cilia, avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet du 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2013005778/17.

(130005637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

VF Sourcing Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 22.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.048.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 20 décembre 2012 entre VF Entreprises S.à r.l., ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 145047 avec le Registre de Commerce et des Sociétés et VF Asia Pacific Sourcing S.à r.l. ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 170866 avec le Registre de Commerce et des Sociétés les 220 parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.00.- sont transférées VF Asia Pacific Sourcing S.à r.l.

- VF Asia Pacific Sourcing S.à r.l. ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 170866 avec le Registre des Commerce et des Sociétés détient 22.000 parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.00.- de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VF Sourcing Asia S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant A

Référence de publication: 2013005785/20.

(130005581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Novaprint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 87.227.

Les déclarations visées sous b) et c) de l'article 70 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, et que les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de la société mère LANDEWYCK GROUP S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013005544/12.

(130005914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Redrose International Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.859.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Gregorio Pupino, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 30 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013005653/15.

(130005794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Novainvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.085.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Gregorio Pupino, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 30 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013005543/15.

(130005832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Reinet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.794.

Le Registre de Commerce est requis de procéder à l'inscription des gérants suivant:

- Monsieur Swen GRUNDMANN, 35 boulevard Prince Henri, 1-724 Luxembourg

- Madame Diane LONGDEN, 35 boulevard Prince Henri, 1-724 Luxembourg

Suite à leur nomination en date du 10 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013005645/12.

(130005908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Savrou SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.403.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Gregorio Pupino, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 30 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013005686/15.

(130005926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Sarparea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 137.739.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la société du 7 janvier 2013 que:

- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005672/15.

(130005567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Seban S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 28, rue Münster.

R.C.S. Luxembourg B 143.177.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013005688/12.

(130005240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Superspatz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 48, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 51.017.

—
Réunion des associés de la société en date du 2 janvier 2013

Les associés décident à l'unanimité des voix que le siège social est transféré de L-6630 WASSERBILLIG, 44, Grand'Rue à L-6630 WASSERBILLIG, 48, Grand'Rue avec effet immédiat.

Les associés remarquent que l'adresse de Monsieur Tun WEBER a changée comme suit: L-6212 consdorf, 12, rte d'Echternach.

Référence de publication: 2013005722/12.

(130005508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

BGP Investment II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 109.581.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005987/10.

(130006778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

BERTOPHE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 41.269.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005985/10.

(130006526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

BL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 45.243.

—
Le Rapport annuel révisé au 30 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013005991/11.

(130006534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

BL Fund Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 133.040.

—
Le Rapport annuel révisé au 30 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013005992/11.

(130006565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 150.291.

—
En date du 11 juin 2012, l'actionnaire unique de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) Holdings S.à r.l. a renouvelé les mandats de gérant de Geoffrey M. Cook, Jeffrey R. Holland et Kevin W. Stone, jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013005978/12.

(130006771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Matrix Austria Holdings One Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.980.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December,
Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Matrix European Portfolio L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 55 Loudoun Road, St John's Wood, London, England NW8 0DL, registered with the Companies Register of United Kingdom under the number LP011368 acting by its general partner, Matrix European Portfolio (General Partner) Limited, a limited liability company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 55 Loudoun Road, St John's Wood, London, England NW8 0DL, registered with the Companies Register of United Kingdom under the 05839979 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr Florian Grasso, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declared that it currently holds all the two thousand six hundred (2,600) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each issued by MATRIX AUSTRIA HOLDINGS ONE SàRL, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of sixty-five thousand euro (EUR 65,000.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118 980, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary, then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1918 dated 12 October 2006 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a deed enacted by Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, on 19 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2322 dated 13 December 2006.

The Sole Shareholder, represented as above stated, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Sole Shareholders resolved to appoint A3T S.A., société anonyme, with registered office at 44 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 158.687 as liquidator.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management, or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission, grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy-holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Sole Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 850.-.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Matrix European Portfolio L.P., une société en commandite simple (limited partnership) constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 55 Loudoun Road, St John's Wood, London, England NW8 0DL, immatriculée au Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP011368 agissant au nom de son associé commandité, Matrix European Portfolio (General Partner) Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 55 Loudoun Road, St John's Wood, London, England NW8 0DL, immatriculée au Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 05839979 (l'"Associé Unique"),

représentée par M. Florian Grasso, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'il détient la totalité des deux mille six cents (2.600) parts sociales émises par MATRIX AUSTRIA HOLDINGS ONE S àRL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de soixante-cinq mille euro (EUR 65,000.-), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.980, par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire, alors résidant à Mersch, le 16 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1918 le 12 octobre 2006 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, Grand-duché de Luxembourg, le 19 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2322 le 13 décembre 2006.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de la dissolution de la société et de sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer A3T S.A., société anonyme, ayant son siège social à 44 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1330 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.687 comme liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera de pouvoirs pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question. Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut décider de distribuer des avances sur les boni de liquidation à la condition que toutes les sommes nécessaires pour le paiement des dettes de la Société soient consignées.

Le Liquidateur peut également vendre et faire l'apport de l'avoir social de la Société dans d'autres sociétés.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à une ou plusieurs personnes des pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

L'Associé Unique a décidé de rémunérer le Liquidateur tel que convenu entre les parties concernées.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à EUR 850,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Grasso, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61026. Reçu douze euros (12,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002587/120.

(130002373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Matrix St-Laurent-de-Mure S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 971.025,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.450.

—
In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of December,
Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Matrix EPH S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, Avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, with a share capital of EUR 952,500, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117 647 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr Florian Grasso, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declared that it currently holds all the thirty-eight thousand eight hundred and forty-one (38,841) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each issued by Matrix St-Laurent-de-Mure S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 40, Avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of nine hundred seventy-one thousand and twenty-five euro (EUR 971,025.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110 450 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Paul Bettingen, notary, residing in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 98 dated 14 January 2006 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 30 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 516 dated 10 March 2010.

The Sole Shareholder, represented as above stated, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Sole Shareholders resolved to appoint A3T S.A., société anonyme, with registered office at 44 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 158.687, as liquidator.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management, or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission, grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy-holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Sole Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatorzième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Matrix EPH S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec un capital social de EUR 952.500 enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 647 (l'Associé Unique"),

représentée par M. Florian Grasso, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'il détient la totalité des trente-huit mille huit cent quarante-et-unes (38.841) parts sociales émises par Matrix St-Laurent-de-Mure S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de neuf cent soixante-et-onze mille vingt-cinq euro (EUR 971.025.-), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110 450, par acte de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 98 le 14 janvier 2006 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 516 le 10 mars 2010.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de la dissolution de la société et de sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer A3T S.A., société anonyme, ayant son siège social au 44 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.687, comme liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera de pouvoirs pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question. Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut décider de distribuer des avances sur les boni de liquidation à la condition que toutes les sommes nécessaires pour le paiement des dettes de la Société soient consignées.

Le Liquidateur peut également vendre et faire l'apport de l'avoir social de la Société dans d'autres sociétés.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à une ou plusieurs personnes des pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

Les Associés ont décidé de rémunérer le Liquidateur tel que convenu entre les parties concernés.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille quatre cents Euro.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Grasso, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60995. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002574/115.

(130001629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Geninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 167.804.

IN THE YEAR TWO THOUSAND TWELVE,
ON THE TWENTY-FIRST DAY OF DECEMBER.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholder of the Luxembourg société anonyme named "GENINVEST S.A.", having its registered office in L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, R.C.S. Luxembourg B 167804,

incorporated by a deed of Maître Cosita DELVAUX, prenamed, on the 29th of March, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 915 on the 7th of April, 2012.

The articles haven't been amended since.

The extraordinary general meeting is opened at 4 p.m.

by Mrs Concetta DEMARINIS, employee, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, acting as chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Xavier MANGIULLO, employee, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

The meeting elects as scrutineer Mrs Concetta DEMARINIS, employee, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1) Cancelling the Authorized capital;

2) Increase of the share capital by an amount of 2.218.000,00 (two million two hundred eighteen thousand Euro), so as to increase it from its current amount of 32.000,00 Euros (thirty two thousand Euro) up to 2.250.000,00 Euros (two million two hundred fifty thousand Euro) by the issuance of 1.109.000 (one million one hundred nine thousand) new shares with a par value of 2,00 Euros (two Euro) each, by subscription and payment in cash by the sole shareholder, having the same rights and benefits of those already existing;

3) Subscription and payment of 1.109.000 (one million one hundred nine thousand) new shares with a nominal value of 2,00 euro (two Euro) each, by the sole shareholder Mr. Stanislas PONIATOWSKI, by contribution in cash of Eur 2.218.000,00 (two million two hundred eighteen thousand Euro)

4) Subsequent amendments of article 5 of the Articles of Incorporation to reflect the capital increase that to read as follows:

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2.250.000,00 (two million two hundred fifty thousand Euro) divided into 1.125.000 (one million one hundred twenty five thousand) shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each. All shares are bearer shares or registered shares, at the shareholder's choice. The subscribed capital can be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating as in an amendment to the articles of association.

5) Miscellaneous

II) The sole shareholder present or represented, the proxy of the represented sole shareholder, and the number of shares owned by him are shown on an attendance-list which, signed by the sole shareholder or his proxy and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented sole shareholder, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholder represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolution:

First resolution.

The extraordinary general meeting resolves to cancel the authorized capital.

Second resolution.

The extraordinary general meeting resolves to raise the share capital by an amount of EUR 2,218,000.00 (two million two hundred eighteen thousand Euro), so as to increase the share capital from its current amount of EUR 32,000.00 (thirty-two thousand Euro) up to EUR 2,250,000.00 (two million two hundred fifty thousand Euro) by the issuance of 1,109,000 (one million one hundred nine thousand) new shares with a par value of EUR 2.00 (two Euro) each, having the same rights and benefits then the existing shares.

The 1,109,000 (one million one hundred nine thousand) new shares have been subscribed by the sole shareholder by a payment in cash of EUR 2,218,000.00 (two million two hundred eighteen thousand Euro) so that the amount of EUR 2,218,000.00 (two million two hundred eighteen thousand Euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution.

The extraordinary general meeting resolves to amend Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the cancellation of the authorized capital and the increase of the share capital.

Article 5 will henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,250,000.00 (two million two hundred fifty thousand Euro) divided into 1,125,000 (one million one hundred twenty-five thousand) shares with a nominal value of EUR 2.00 (two Euro) each.

All the shares are bearer shares or registered shares, at the shareholder's choice.

The subscribed capital can be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating as in an amendment to the articles of association."

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3.000.-.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us, Notary the present deed.

Suit la traduction française du texte du précède

L'AN DEUX MILLE DOUZE,

LE VINGT ET UNIEME JOUR DU MOIS DE DECEMBRE.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme luxembourgeoise dénommée "GENINVEST S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, R.C.S. Luxembourg B 167804,

constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, prénommée, en date du 29 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 915 du 07 avril 2012.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte à 16h00, sous la présidence de Madame Concetta DEMARINIS, employée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Xavier MANGIULLO, employé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Concetta DEMARINIS, employée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Suppression du capital autorisé;

2) Augmentation du capital de la Société d'un montant de 2.218.000,00 Euros (deux millions deux cent dix-huit mille Euro) afin de le porter de son montant actuel de 32.000,00 Euros (trente-deux mille Euro) à 2.250.000,00 euros (deux millions deux cent cinquante mille Euro) par l'émission de 1.109.000 (un million cent neuf mille) nouvelles actions de 2,00 Euro (deux Euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

3) Souscription et libération de 1.109.000 (un million cent neuf mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de 2,00 euro (deux Euro) chacune, par l'actionnaire unique Monsieur Stanislas PONIATOWSKI, par un apport en numéraire d'un montant de 2.218.000,00 Euros (deux millions deux cent dix-huit mille Euro).

4) Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital et de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.250.000,00 (deux millions deux cent cinquante mille Euro) représenté par 1.125.000 (un million cent vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,00 (deux euros) chacune. Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5) Divers

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant l'actionnaire unique présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, laquelle après avoir été signé par l'actionnaire unique ou son mandataire et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera également annexée au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'actionnaire unique représenté se considérant comme valablement convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer le capital autorisé de la Société

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence d'un montant de EUR 2.218.000,00 (deux millions deux cent dix-huit mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 32.000,00 (trente-deux mille Euros) à EUR 2.250.000,00 (deux millions deux cent cinquante mille Euros) par l'émission de 1.109.000 (un million cent neuf mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,00 (deux Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les 1.109.000 (un million cent neuf mille) nouvelles actions ont été souscrites et entièrement libérées par l'actionnaire unique par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 2.218.000,00 (deux millions deux cent dix-huit mille Euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la suppression du capital autorisé et l'augmentation de capital.

L'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.250.000,00 (deux millions deux cent cinquante mille Euros) représenté par 1.125.000 (un million cent vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,-(deux Euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.000.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DEMARINIS, X. MANGIULLO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 décembre 2012. Relation: RED/2012/1832. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Y. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03 janvier 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013001757/166.

(130001004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Private Equity Capital Germany SeCS SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.305.

In the year two thousand and twelve, the seventeenth day of the month of December;

Before us Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners (the Partners) of Private Equity Capital Germany SeCS SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) in the form of a limited partnership (société en commandite simple - SCS) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular by the law of 15 June 2004 relating to investment company in risk capital, as amended, having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 117.305, incorporated on 29 May 2006 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 July 2006, number 1293 (the Partnership), represented by its managing general partner Private Equity Capital Germany (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 116 837, with a share capital of EUR 12,500 (the General Partner). The articles of incorporation of the Partnership have not yet been amended.

The Meeting was opened with the General Partner, as represented by Monique Drauth, employee, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as Secretary Nadine MAJERUS, employee, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer Jean-Paul SCHMIT, employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I- The partners present or represented at the Meeting and the partnership's interests as well as the percentage of the aggregate Partnership's commitment held by each of them are shown on an attendance list. This attendance list and the proxies of the represented partners, signed ne varietur, by the bureau of the Meeting and the proxyholders, will remain attached to the present minutes.

II- It appears from said attendance list that 100% of the aggregate Partnership's commitment are present or represented at the Meeting and that all Partners present or represented consider themselves being duly informed of the agenda and waive any convening notice.

III- The agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of article 10.1 of the articles of incorporation of the Partnership (the Articles) so as to read as follows (additions are underlined):

" **10.1 General.** The Partnership will reinvest proceeds from investments in Target Partnerships as far as they represent repayment of capital invested in Target Partnerships (capital invested in Target Partnerships including draw downs for costs and expenses hereinafter referred to as "Invested Capital").

Proceeds representing Invested Capital attributable to Limited Partners who have Opted-Out (see below) will be distributed to such Partners.

Subject to Article 10.2 and in compliance with laws the Partnership will seek to distribute to the Limited Partners and the General Partner within a reasonable period of time after the end of each Financial Year any credits on the Partner's Capital Account III (Profit and loss participation account) less any debit on such Limited Partner's Capital Account II (clearing account), provided such credit is not reinvested pursuant to Article 7.7 above.

Notwithstanding the foregoing, the General Partner shall be authorized at any time to make interim distributions within the limits of available credit balances."

2. Amendment of article 10.2 of the Articles so as to read as follows (additions are underlined):

" **10.2 Distribution Principles.** Any distributions will only be made

(i) if the value of the Portfolio in total at the end of the relevant Financial Year or on any other distribution date is equal or higher than the aggregate of all investments costs and all fees and expenses of the Partnership; and

(ii) as far as this is prudent and permissible under applicable laws in view of the creation of appropriate or mandatory reserves or debts, liabilities and contingencies of the Partnership, including in particular:

- a) the Management Fee; and
- b) pending Drawdowns in the course of managing the Over-Commitment."; and

3. Miscellaneous.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First Resolution

The Meeting resolves to amend article 10.1 of the Articles, subject to the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the CSSF), so as to read as follows:

" **10.1 General.** The Partnership will reinvest proceeds from investments in Target Partnerships as far as they represent repayment of capital invested in Target Partnerships (capital invested in Target Partnerships including draw downs for costs and expenses hereinafter referred to as "Invested Capital").

Proceeds representing Invested Capital attributable to Limited Partners who have Opted-Out (see below) will be distributed to such Partners.

Subject to Article 10.2 and in compliance with laws the Partnership will seek to distribute to the Limited Partners and the General Partner within a reasonable period of time after the end of each Financial Year any credits on the Partner's Capital Account III (Profit and loss participation account) less any debit on such Limited Partner's Capital Account II (clearing account), provided such credit is not reinvested pursuant to Article 7.7 above.

Notwithstanding the foregoing, the General Partner shall be authorized at any time to make interim distributions within the limits of available credit balances."

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 10.2 of the Articles, subject to the approval of the CSSF, so as to read as follows:

" **10.2. Distribution Principles**

Any distributions will only be made

(iii) if the value of the Portfolio in total at the end of the relevant Financial Year or on any other distribution date is equal or higher than the aggregate of all investments costs and all fees and expenses of the Partnership; and

(iv) as far as this is prudent and permissible under applicable laws in view of the creation of appropriate or mandatory reserves or debts, liabilities and contingencies of the Partnership, including in particular:

- a) the Management Fee; and
- b) pending Drawdowns in the course of managing the Over-Commitment."

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Partnership or which shall be charged to the Partnership by reason of this deed, are estimated at approximately 1,200.- €.

Declaration

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing, signed together with the notary the present original deed.

Deutsche Uebersetzung des vorstehenden Textes

Am siebzehnten Tag des Monats Dezember im Jahre zweitausendzwoölf, fand vor dem unterzeichnenden Notar Léonie Grethen, mit Amtssitz in Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg, eine außerordentliche Hauptversammlung (die Versammlung) der Gesellschafter (die Gesellschafter) der Private Equity Capital Germany SeCS SICAR, einer Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital (société d'investissement en capital à risque) in Form einer Kommanditgesellschaft (société en commandite simple - SCS) dem luxemburgischen Recht und insbesondere dem Gesetz vom 15. Juni 2004 über Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital in der geänderten Fassung unterliegend, mit eingetragenem Sitz in 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg und eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 117.305, gegründet am 29. Mai 2006 durch die Urkunde von Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sanem, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 4. Juli 2006, Nummer 1293 (die Gesellschaft), vertreten durch den geschäftsführenden Komplementär Private Equity Capital Germany (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit eingetragenem Sitz in 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 116.837, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500,- Euro (der Komplementär). Die Satzung der Gesellschaft wurde bisher nicht abgeändert.

Die Versammlung ernannte den Komplementär, vertreten durch Monique DRAUTH, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, als Vorsitzenden, die Nadine MAJERUS, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Schriftführer der Versammlung ernannte.

Zum Stimmenzähler der Versammlung ernannte diese Jean-Paul SCHMIT, Angestellter, geschäftsansässig in Luxemburg.

Nach der Ernennung der Versammlungsleitung verkündete der Vorsitzende folgendes:

I. Die bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Gesellschafter und die von ihnen gehaltenen Beteiligungen sowie der Prozentsatz ihrer Kapitalzusage an die Gesellschaft werden auf der Anwesenheitsliste dargestellt. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter werden nach deren Unterzeichnung ne varietur durch die Versammlungsleitung und die Bevollmächtigten der vorliegenden Urkunde beigelegt.

II. Aus der genannten Anwesenheitsliste geht hervor, dass 100% der Kapitalzusage der Gesellschaft, bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind, und dass alle Gesellschafter im Vorfeld der Versammlung erklären über die Tagesordnung informiert worden zu sein und auf die Einhaltung sämtlicher Einberufungsbestimmungen oder Formalitäten verzichten.

III. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1. Änderung von Artikel 10.1 der Gesellschaftsstatuten (die Statuten), der von nun an wie folgt lauten soll (Zusätze sind unterstrichen):

„ **10.1 Allgemein.** Die Gesellschaft wird Erträge aus Investitionen in Zielgesellschaften reinvestieren, soweit diese Rückzahlungen des in Zielgesellschaften investierten Kapitals darstellen (in Zielgesellschaften investiertes Kapital einschließlich Kapitalabrufe für Kosten und Ausgaben, im Folgenden als „Investiertes Kapital“ bezeichnet).

Erträge, die Investiertes Kapital darstellen, das Kommanditisten zuzuweisen ist, die ausgestiegen (siehe unten) sind, werden an diese Gesellschafter ausgeschüttet.

Vorbehaltlich Artikel 10.2 und in Übereinstimmung mit geltenden Gesetzen wird die Gesellschaft nach Möglichkeit innerhalb einer angemessenen Frist nach Ende eines jeden Geschäftsjahres alle Guthaben auf dem Kapitalkonto III (Gewinn- und Verlustbeteiligungskonto) des Gesellschafters an die Kommanditisten und den Komplementär ausschütten, abzüglich eventueller Belastungen auf dem Kapitalkonto

II (Verrechnungskonto) des betreffenden Kommanditisten, vorausgesetzt, dieses Guthaben wird nicht gemäß Artikel 7.7 reinvestiert.

Ungeachtet des Vorangegangenen ist der Komplementär zu jeder Zeit zu Zwischenausschüttungen im Rahmen der verfügbaren Guthaben ermächtigt"

2. Änderung von Artikel 10.2 der Statuten, der von nun an wie folgt lauten soll (Zusätze sind unterstrichen):

„ **10.2. Ausschüttungsgrundsätze.** Ausschüttungen erfolgen nur dann,

(i) wenn der Gesamtwert des Portfolios zum Ende des betreffenden Geschäftsjahres oder zu jedem anderen Ausschüttungszeitpunkt mindestens der Summe aller Investitionskosten und aller Gebühren und Ausgaben der Gesellschaft entspricht; und

(ii) soweit dies ratsam und im Rahmen der geltenden Gesetze zulässig ist, mit Blick auf die Bildung geeigneter oder zwingender Rückstellungen für Schulden, Verbindlichkeiten und Eventualverbindlichkeiten der Gesellschaft, einschließlich insbesondere:

(a) die Verwaltungsgebühr; und

(b) ausstehende Kapitalabrufe im Rahmen der Verwaltung des Over-Commitment"

3. Verschiedenes

Die Versammlung bittet den Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt unter Vorbehalt der Zustimmung der Commission de surveillance du secteur financier (die CSSF), dass Artikel 10.1 der Statuten geändert wird und somit von nun an wie folgt lauten soll:

„ **10.1 Allgemein.** Die Gesellschaft wird Erträge aus Investitionen in Zielgesellschaften reinvestieren, soweit diese Rückzahlungen des in Zielgesellschaften investierten Kapitals darstellen (in Zielgesellschaften investiertes Kapital einschließlich Kapitalabrufe für Kosten und Ausgaben, im Folgenden als „Investiertes Kapital“ bezeichnet).

Erträge, die Investiertes Kapital darstellen, das Kommanditisten zuzuweisen ist, die ausgestiegen (siehe unten) sind, werden an diese Gesellschafter ausgeschüttet.

Vorbehaltlich Artikel 10.2 und in Übereinstimmung mit geltenden Gesetzen wird die Gesellschaft nach Möglichkeit innerhalb einer angemessenen Frist nach Ende eines jeden Geschäftsjahres alle Guthaben auf dem Kapitalkonto III (Gewinn- und Verlustbeteiligungskonto) des Gesellschafters an die Kommanditisten und den Komplementär ausschütten, abzüglich eventueller Belastungen auf dem Kapitalkonto II (Verrechnungskonto) des betreffenden Kommanditisten, vorausgesetzt, dieses Guthaben wird nicht gemäß Artikel 7.7 reinvestiert.

Ungeachtet des Vorangegangenen ist der Komplementär zu jeder Zeit zu Zwischenausschüttungen im Rahmen der verfügbaren Guthaben ermächtigt.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt unter Vorbehalt der Zustimmung der CSSF, dass Artikel 10.2 der Statuten geändert wird und somit von nun an wie folgt lauten soll:

„ **10.2. Ausschüttungsgrundsätze.** Ausschüttungen erfolgen nur dann,

(i) wenn der Gesamtwert des Portfolios zum Ende des betreffenden Geschäftsjahres oder zu jedem anderen Ausschüttungszeitpunkt mindestens der Summe aller Investitionskosten und aller Gebühren und Ausgaben der Gesellschaft entspricht; und

(ii) soweit dies ratsam und im Rahmen der geltenden Gesetze zulässig ist, mit Blick auf die Bildung geeigneter oder zwingender Rückstellungen für Schulden, Verbindlichkeiten und Eventualverbindlichkeiten der Gesellschaft, einschließlich insbesondere:

(a) die Verwaltungsgebühr; und

(b) ausstehende Kapitalabrufe im Rahmen der Verwaltung des Over-Commitment."

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr 1.200.- € betragen.

Erklärung

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Parteien die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Nachdem das Dokument den erschienenen Parteien vorgelesen wurde, wurde dieses von diesen erschienenen Personen und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Drauth, Majerus, Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61006. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxembourg, den 31. Dezember 2012.

Référence de publication: 2013002654/193.

(130001624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

MEPV Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.972.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of December,

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Matrix European Portfolio L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 55 Loudoun Road, St John's Wood, London, England NW8 0DL, registered with the Companies Register of United Kingdom under the number LP011368 acting by its general partner, Matrix European Portfolio (General Partner) Limited, a limited liability company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 55 Loudoun Road, St John's Wood, London, England NW8 0DL, registered with the Companies Register of United Kingdom under the 05839979 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr Florian Grasso, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declared that it currently holds all the five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each issued by MEPV Finance Company S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118 972, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 August 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1911 dated 11 October 2006 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on 22 January 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 885 dated 15 May 2007.

The Sole Shareholder, represented as above stated, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Sole Shareholders resolved to appoint A3T S.A., société anonyme, with registered office at 44 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 158.687, as liquidator.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management, or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission, grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy-holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Sole Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred and fifty euro (EUR 850.00).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatorzième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Matrix European Portfolio L.P., une société en commandite simple (limited partnership) constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 55 Loudoun Road, St John's Wood, London, England NW8 0DL, immatriculée au Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP011368 agissant au nom de son associé commandité, Matrix European Portfolio (General Partner) Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 55 Loudoun Road, St John's Wood, London, England NW8 0DL, immatriculée au Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 05839979 (l'"Associé Unique"),

représentée par M. Florian Grasso, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'il détient la totalité des cinq cents (500) parts sociales émises par MEPV Finance Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500.-), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118 972, par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 16 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1911 le 11 octobre 2006 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 22 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 885 le 15 mai 2007.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de la dissolution de la société et de sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer A3T S.A., société anonyme, ayant son siège social au 44 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.687, comme liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera de pouvoirs pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question. Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut décider de distribuer des avances sur les boni de liquidation à la condition que toutes les sommes nécessaires pour le paiement des dettes de la Société soient consignées.

Le Liquidateur peut également vendre et faire l'apport de l'avoir social de la Société dans d'autres sociétés.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à une ou plusieurs personnes des pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

L'Associé Unique a décidé de rémunérer le Liquidateur tel que convenu entre les parties concernés.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Grasso, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60994. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002594/120.

(130001630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

KRPA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 128.947.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of December.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of KRPA Holding S.A., a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme"), with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.947 (the "Corporation") has been incorporated by deed of the public notary Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, dated as of May 9th, 2007, published in the Mémorial C n° 1587 on July 28th, 2007.

The articles of the Corporation have lastly been amended by a deed of the public notary Maître Henri Hellinckx dated as of November 12th, 2007, published in the Mémorial C n° 2975 of December 21st, 2007.

The meeting is chaired by Ms. Peggy SIMON, employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, who appointed herself as scrutineer and the meeting elected as secretary Ms. Claudine SCHOELLEN, employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt.

The chairman declares and requests the undersigned notary to act:

I. That the sole shareholder represented and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, two hundred and forty-four thousand, seven hundred (244,700) shares of one Euro (EUR 1.-) each, representing the entirety of the Corporation's share capital currently set at two hundred and forty-four thousand, seven hundred Euro (EUR 244,700.-) are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Anticipated dissolution of the Corporation;
2. Taking over by the sole shareholder of all of the Corporation's assets and close of the Corporation's liquidation;
3. Wholly and fully discharge granted to the directors and the statutory auditor of the dissolved Corporation for the exercise of their mandate; and
4. Decision to keep the accounting books and documents of the dissolved Corporation during a five years period at the registered office of the dissolved Corporation

The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company and to act as liquidator of the Company.

Second resolution

The activity of the Company has ceased; all the outstanding assets and liabilities of the Company are taken over by the sole shareholder which declares that all major third-party liabilities of the Company have been settled, and which is now

personally liable for all liabilities and commitments of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

Third resolution

The sole shareholder wholly and fully discharges the directors and the statutory auditor of the dissolved Corporation for the exercise of their mandate as of the date hereof.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to keep the accounting books and documents of the dissolved Corporation during a five years period at the registered office of the dissolved Corporation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de KRPA Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le n° 128 947 (la «Société»), a été constituée par acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, résidant à Luxembourg, en date du 9 mai 2007, publié au Mémorial C n° 1587 du 28 juillet 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, résidant à Luxembourg, en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial C n° 2975 du 21 décembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Peggy SIMON, employée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se désigne comme scrutateur et l'assemblée choisit comme secrétaire Madame Claudine SCHOELLEN, employée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des deux cent quarante-quatre mille, sept cents (244.700) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à deux cent quarante-quatre mille, sept cents Euros (EUR 244.700,-), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution anticipée de la Société;
2. Transfert de tout l'actif à l'actionnaire unique et clôture de la liquidation de la Société;
3. Décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat; et
4. Décision de conserver durant cinq ans au siège social de la Société tous
5. les documents et pièces relatifs à la Société dissoute.

L'actionnaire unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique déclare que tout passif envers les tiers créanciers de la Société est réglé et décide que tout l'actif lui est transféré et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Troisième résolution

L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de conserver les documents et pièces relatifs à la Société dissoute durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur Noms, Prénoms, statut marital et résidences, ont signé avec Nous, le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2300. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001836/109.

(130001245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Terra Metal Trading, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 173.873.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "YES EUROPE", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150.454, ici représentée par son gérant Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de " TERRA METAL TRADING " (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le commerce ("trading") de métaux.

La Société peut également procéder à toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties. Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 4^{ème} jeudi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques ga-

rassurant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société est valablement engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs; lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature. La Société sera également valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique YES EUROPE. prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le prédit souscripteur moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

La comparante prédésignée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et celui de commissaire aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la loi et les présents statuts Madame Leen MATTHEUS, employée, née le 07 juin 1979 à Aarschot (B), demeurant à B-3200 Aarschot, 25, Eindstraat, est nommée administrateur unique de la société
- 3) GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 109.939, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.
- 6) L'adresse du siège social de la Société sera établie à L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Luc JOURDAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 décembre 2012. Relation GRE/2012/4533. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013002118/218.

(130001402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Vega Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.252,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.927.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of December,

Before the undersigned Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

European Real Estate Debt S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, under number B 149.400 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr Jean-Paul Schmit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on eleventh of December 2012.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all of the shares in the share capital of Vega Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 164.927 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, pre-named, on 22 November 2011 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 20 on 4th January 2012, page 921 (the "Articles"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended;

II. The Company's share capital is presently fixed at eleven thousand and five hundred Pound sterling (GBP 11,500.-) represented by eleven thousand and five hundred (11,500) shares with a par value of one Pound sterling (GBP 1) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to remove the nominal value of the eleven thousand five hundred (11,500) shares, representing the share capital of eleven thousand five hundred Pound sterling (GBP 11,500).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts euro instead of Pound sterling as currency of its share capital, effective as at 00.01 a.m. on 13 December 2012. The Sole Shareholder resolves to use the exchange rate between these currencies available on 7 December 2012 being GBP 1 = EUR 1.2392, without changing the number of the existing shares.

The Company's share capital is set at fourteen thousand two hundred and fifty-one euros (EUR 14,251) represented by eleven thousand five hundred (11,500) shares without indication of par value.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to replace the eleven thousand five hundred (11,500) shares without indication of par value by fourteen thousand two hundred and fifty-one (14,251) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, so that the share capital of the Company in the amount of fourteen thousand two hundred and fifty-one euros (EUR 14,251) be represented by fourteen thousand two hundred and fifty-one (14,251) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by the issue of one (1) new share. The subscription price of the new share is of two hundred and seventy thousand and one euros (EUR 270,001.-) whereof one euro (EUR 1) to be paid as par value on the new share and the remaining two hundred and seventy thousand (EUR 270,000.-) as share premium on the new share.

Thus, the one (1) new share is subscribed by the Sole Shareholder at a total price of two hundred and seventy thousand and one euros (EUR 270,001) out of which:

- One euro (EUR 1) is allocated to the share capital, and
- Two hundred and seventy thousand (EUR 270,000) are allocated to the share premium.

The one (1) share is fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the total amount of two hundred and seventy thousand and one euros (EUR 270,001) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the subscribed share capital amounts to fourteen thousand two hundred and fifty-two euros (EUR 14,252) be represented by fourteen thousand two hundred and fifty-two (14,252) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at fourteen thousand two hundred and fifty-two euros (EUR 14,252) be represented by fourteen thousand two hundred and fifty-two (14,252) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shares' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company acting individually with full power of substitution to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the shares' register of the Company.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.00).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing parties, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douzième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

European Real Estate Debt S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 149.400 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par M Jean-Paul Schmit, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales composant le capital social de Vega Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 164.927 (ci après la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Léonie Grethen, prénommée, en date du 22 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numero 20 le 4 janvier 2012, page 921 (les «Statuts»). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à one mille cinq cents livres sterling (GBP 11,500.-), représenté par onze millions cinq cent mille (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de de supprimer la valeur nominale des onze mille cinq cents (11,500) parts sociales, représentant le capital social de onze mille cinq cents livres sterling (GBP 11,500).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide l'adoption par la Société de l'euro en remplacement de la livre sterling comme devise de son capital social avec effet à 00h01 le 13 décembre 2012. L'Associé Unique décide d'utiliser le taux de change entre ces deux devises en vigueur le 7 décembre 2012 étant GBP 1 = EUR 1,2392, sans modifier le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille deux cent cinquante et un euros (EUR 14,251) représenté par onze mille cinq cents (11,500) parts sociales sans mention de valeur nominale.

Troisième décision

L'Associé Unique décide de remplacer les douze mille cinq cent parts sociales sans expression de valeur nominale par quatorze mille deux cent cinquante et un (14,251) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, de telle sorte que le capital social de la Société d'un montant de quatorze mille deux cent cinquante et un euros (EUR 14,251) soit représenté par quatorze mille deux cent cinquante et un (14,251) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Quatrième décision

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social par l'émission d'une (1) part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Le prix de souscription de la nouvelle part sociale est de deux cent soixante dix mille et un euros (EUR 270,001.-) dont un euro (EUR 1) payable en tant que valeur nominale de la nouvelle part sociale et les deux cent soixante dix mille restants (EUR 270,000.-) en tant que prime d'émission de la nouvelle part sociale. Ainsi, la nouvelle part sociale est souscrite par l'Associée Unique représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de deux cent soixante dix mille et un euros (EUR 270,001.-) dont:

- Un euro (EUR 1) est alloué au capital social; et
- Deux cent soixante dix mille (EUR 270,000) sont alloués à la prime d'émission.

La nouvelle part sociale ainsi souscrite est entièrement libérée en numéraire par l'Associée Unique, de sorte que le montant total de deux cent soixante dix mille et un euros (EUR 270,001.-) est à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, le capital social souscrit de la Société est de quatorze mille deux cent cinquante-deux euros (EUR 14,252) représenté par quatorze mille deux cent cinquante-deux (14,252) parts sociale d'une valeur nominal d'un euro (EUR 1) chacune.

L'Associée Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatorze mille deux cent cinquante-deux euros (EUR 14,252) représenté par quatorze mille deux cent cinquante-deux (14,252) parts sociale d'une valeur nominal d'un euro (EUR 1) chacune, entièrement libéré."

Le reste de l'article 5 et des statuts de la Société demeure inchangé.

Evaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille six cent euros (EUR 1.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59651. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002819/154.

(130001524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Nuavam Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.295.400,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.436.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of the month of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Value Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 152.435 (the "Sole Shareholder"), represented by Me Claire Braun, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 19 December 2012, being the sole shareholder of Nuavam Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the RCS under number B 152.436 (the "Absorbing Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 30 March 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1047 of 19 May 2010. The articles of association of the Absorbing Company were last amended pursuant to a deed received by Me Jean Seckler, prenamed, on 7 December 2012, not yet published in the Mémorial.

The aforesaid proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all twenty thousand (20,000) shares in issue in the Absorbing Company, so that resolutions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The common draft terms of merger (the "Merger Proposal") between the Absorbing Company and Ispat International Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 62, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the RCS under number B 173.568 (the "Absorbed Company") and, together with the Absorbing Company, the "Merging Companies"), established in accordance with Article 261 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") in order to merge the Absorbed Company into the Absorbing Company (the "Merger") have been approved by the board of managers of the Absorbing Company on 27 November 2012 and by the board of managers of the Absorbed Company on 28 November 2012 and have been published on 30 November 2012 in the Mémorial number 2904 in accordance with article 262 of the Law.

3. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda:

- 1) Approval of the Merger Proposal.
- 2) Approval of the Merger between Ispat International Investments S.à r.l. as absorbed company and Nuavam Investments S.à r.l. as absorbing company by way of a Merger and absorption without liquidation of the Absorbed Company by the Absorbing Company.
- 3) Waiver in accordance with articles 265(3), 266(5) and 267(1) of the Law of the report of the board of managers, the examination by an independent expert of the Merger Proposal, the expert report and the interim financial statement.
4. The Sole Shareholder noted that the provisions regarding mergers of the Law have been fulfilled:
 - a) publication on 30 November 2012 of the Merger Proposal in the Mémorial number 2904, being at least one month before the date of the present Sole Shareholder resolution which is to decide on the Merger Proposal;
 - b) deposit of the documents required by article 267 of the Law at the registered office of the Merging Companies at least one month before the date of the decisions of the sole shareholder of each of the Merging Companies, except for the reports provided for by article 265(3), 266(5) and 267(1) of the Law.
5. The Sole Shareholder noted that the Merger was approved at an extraordinary general meeting of the Absorbed Company held before the undersigned notary.
6. After due consideration of the agenda above, the Sole Shareholder declared that it had appropriate and sufficient knowledge of the Merger Proposal as published in the Mémorial number 2904 on 30 November 2012, pursuant to which the Absorbing Company and the Absorbed Company will merge and noted that, to the extent that the Absorbing Company holds 100% of the issued share capital of the Absorbed Company, the Merger will be implemented pursuant to the provisions of articles 278 and 279 of the Law, following which the Sole Shareholder adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to waive in accordance with articles 265(3), 266(5) and 267(1) of the Law the report of the board of managers, the examination by an independent expert of the Merger Proposal, the expert report and the interim financial statement.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the Merger pursuant to the Merger Proposal without any exception or reserves except that the date as of which the Merger shall become effective for accounting and tax purposes is fixed at 31st December 2012 at noon.

All assets and liabilities of the Absorbed Company will, without exception, be transferred to the Absorbing Company by virtue of law without regard as to the period in which they were acquired or assumed.

Statements

The undersigned notary stated the existence and the legality of the deeds and formalities of the Merger executed by the Absorbing Company and of the Merger Proposal.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Absorbing Company as a result of this Merger are estimated at approximately 6,100.- EUR.

There being no further items on the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Value Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous et constituée en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 152.435 (l'«Associé Unique»), représentée par Me Claire Braun, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 décembre 2012, étant l'associé unique de Nuavam Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous et constituée en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 152.436 (la «Société Absor-

bante)), constituée le 30 mars 2010 suivant acte reçu de Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1047 du 19 mai 2010. Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés pour la dernière fois le 7 décembre 2012 suivant acte reçu de Me Jean Seckler, précité, non encore publié au Mémorial.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient l'intégralité des vingt mille (20.000) parts sociales émises par la Société Absorbante, de sorte que des résolutions peuvent être valablement adoptées sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Le projet commun de fusion (le «Projet de Fusion») entre la Société Absorbante et Ispat International Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 62, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 173.568 (la «Société Absorbée» et, avec la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes»), établi conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») afin de fusionner la Société Absorbée et la Société Absorbante (la «Fusion») a été approuvé par le conseil de gérance de la Société Absorbante le 27 novembre 2012 et par le conseil de gérance de la Société Absorbée le 28 novembre 2012, et a été publié le 30 novembre 2012 au Mémorial numéro 2904, conformément à l'article 262 de la Loi.

3. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour:

1) Approbation du Projet de Fusion.

2) Approbation de la Fusion entre Ispat International Investments S.à r.l. en tant que société absorbée et Nuavam Investments S.à r.l. en tant que société absorbante par voie d'une Fusion et absorption sans liquidation de la Société Absorbée par la Société Absorbante.

3) Renonciation, conformément aux dispositions des articles 265(3), 266(5) et 267(1) de la Loi, au rapport du conseil de gérance, à l'examen établi par un expert indépendant du Projet de Fusion, au rapport de l'expert et à l'état comptable intermédiaire.

4. L'Associé Unique a noté que les dispositions de la Loi relatives aux fusions ont été respectées:

a) publication le 30 novembre 2012 du Projet de Fusion au Mémorial numéro 2904, soit un mois avant la date de la présente résolution de l'Associé Unique portant sur le Projet de Fusion;

b) mise à disposition des documents requis par l'article 267 de la Loi au siège social des Sociétés Fusionnantes au moins un mois avant la date des décisions de l'associé unique de chacune des Sociétés Fusionnantes, à l'exception des rapports prévus par les articles 265(3), 266(5) et 267(1) de la Loi.

5. L'Associé Unique a noté que la Fusion a été approuvée lors d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbée tenue par-devant le notaire soussigné.

6. Après avoir dûment examiné l'ordre du jour ci-dessus, l'Associé Unique a déclaré qu'il disposait d'une connaissance suffisante du Projet de Fusion tel que publié au Mémorial numéro 2904 du 30 novembre 2012, en vertu duquel la Société Absorbante et la Société Absorbée fusionneront, et a noté que, dans la mesure où la Société Absorbante détient l'intégralité du capital social émis de la Société Absorbée, la Fusion sera mise en oeuvre en vertu des dispositions des articles 278 et 279 de la Loi, à la suite de quoi l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de renoncer, conformément aux articles 265(3), 266(5) et 267(1) de la Loi, au rapport du conseil de gérance, à l'examen établi par un expert indépendant du Projet de Fusion, au rapport de l'expert et à l'état comptable intermédiaire.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver la Fusion en vertu du Projet de Fusion sans exception ou réserves, à l'exception du fait que la date à laquelle la Fusion deviendra effective à des fins comptables et fiscales est fixée au 31 décembre 2012 à midi.

L'ensemble de l'actif et du passif de la Société Absorbée sera, sans exception, transféré à la Société Absorbante en vertu de la loi sans prendre en considération la période durant laquelle ils ont été acquis ou engagés.

Déclarations

Le notaire soussigné a constaté l'existence et la légalité des actes et formalités de la Fusion signées par la Société Absorbante et du Projet de Fusion.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société Absorbante en raison de la présente Fusion, sont estimés à environ 6.100,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante aux présentes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la personne comparante et le notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: BRAUN, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 03/01/2013. Relation: EAC/2013/84. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002609/155.

(130001841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

5like5 Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 163.896.

Im Jahre zweitausendzwoölf,

Den neunzehnten Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher,

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft «5like5 Consulting S.A.», mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 163896, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Henri Beck, mit dem Amtswohnsitz in Echternach, am 30. September 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2890 vom 25. November 2011.

Die Versammlung wird um 17.00 Uhr eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Michael Hartmut Paul SCHARFF, wohnhaft in Trier, und geschlossen um 17.30 Uhr,

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Thomas KALETA, berufsansässig in Wasserbillig,

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Michael Nikolas SCHARFF, wohnhaft in Trier,

Nachdem das Versammlungsbüro zusammengesetzt ist, erklärt der Vorsitzende und bittet den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung lautet:

1. Ergänzung des Gesellschaftszwecks.

2. Abänderung von Artikel 3, welcher nunmehr folgenden Wortlaut haben soll:

„ **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Dienstleistung im Bereich der Gebäudeverwaltung und deren Pflege.

Zweck der Gesellschaft ist desweiteren der Im- und Export von Waren, die Vermittlung von Dienstleistungen sowie der Immobilienhandel und die Immobilienvermittlung.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern."

3. Bestätigung von Herrn Michael Hartmut Paul SCHARFF als Verwaltungsratsmitglied

4. Ernennung von Herrn Michael Nikolaus SCHARFF zum Verwaltungsratsmitglied.

5. Ernennung von Herrn Thomas KALETA zum Verwaltungsratsmitglied.

6. Ernennung von Herrn Thomas KALETA zum Delegierten des Verwaltungsrates.

II. Die Aktionäre, sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter, haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben ebenfalls nach „ne varietur" Unterzeichnung durch den amtierenden Notar und den Versammlungsvorstand gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit ihr formalisiert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die vorstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Sodann hat die Generalversammlung, nachdem über die vorstehende Tagesordnung verhandelt worden ist, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck zu ergänzen durch:

Zweck der Gesellschaft ist desweiteren der Im- und Export von Waren, die Vermittlung von Dienstleistungen sowie der Immobilienhandel und die Immobilienvermittlung.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 3 der Satzungen abgeändert, um nun mehr folgenden Wortlaut zu haben:

„ **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Dienstleistung im Bereich der Gebäudeverwaltung und deren Pflege.

Zweck der Gesellschaft ist desweiteren der Im- und Export von Waren, die Vermittlung von Dienstleistungen sowie der Immobilienhandel und die Immobilienvermittlung.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Michael Hartmut Paul SCHARFF, geboren in Trier (Deutschland) am 5. Mai 1981, wohnhaft in D-54296 Trier, Bonifatiusstrasse 38, als Verwaltungsratsmitglied.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt mit sofortiger Wirkung:

- zum Verwaltungsratsmitglied, Herrn Michael Nikolaus SCHARFF, geboren in Trier (Deutschland) am 6. Dezember 1949, wohnhaft in D-54292 Trier, Wilhelm-Leuschner-Strasse 48. Sein Mandat läuft ab nach Abschluss der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre zweitausendsechzehn (2016) stattfinden wird.

- zum Verwaltungsratsmitglied, Herrn Thomas KALETA, geboren in Lahnstein (Deutschland) am 7. August 1979, berufsansässig in L-6630 Wasserbillig, 66, Grand-Rue. Sein Mandat läuft ab nach Abschluss der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre zweitausend sechzehn (2016) stattfinden wird.

- zum Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Thomas KALETA, vorgeannt. Dieses Mandat läuft ebenfalls ab nach Abschluss der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre zweitausendsechzehn (2016) stattfinden wird.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern,
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Kosten

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. H. P. SCHARFF, T. KALETA, M. N. SCHARFF, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2012. Relation: GRE/2012/4844. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FUER GLEICHLAUDENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Grevenmacher, den 2. Januar 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013002850/90.

(130001661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Acquity Group LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 325.755,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 173.433.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of December.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

2020 Global Growth Equities Limited, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at P.O. Box 268, Scotia Centre, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands General Registry under number 198981, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing entity and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through the proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. 2020 Global Growth Equities Limited is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of Acquity Group LUX, S.à r.l., having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 173.433 (hereafter the "Company").

II. The Company's share capital is set at twelve thousand, five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand, five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The sole shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to designate the twelve thousand, five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each as the class A shares ("Class A Shares").

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company in the total amount of three hundred and thirteen thousand, two hundred and fifty-five Euros (EUR 313,255.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand, five hundred Euros (EUR 12,500.-) to three hundred and twenty-five thousand, seven hundred and fifty-five Euros (EUR 325,755.-), by creation and issue of three hundred and thirteen thousand, two hundred and fifty-five (313,255) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to be divided in the different Company's classes of shares as follows:

- thirty-four thousand, eight hundred and six (34,806) class B shares (the "Class B Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- thirty-four thousand, eight hundred and six (34,806) class C shares (the "Class C Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- thirty-four thousand, eight hundred and six (34,806) class D shares (the "Class D Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- thirty-four thousand, eight hundred and six (34,806) class E shares (the "Class E Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- thirty-four thousand, eight hundred and six (34,806) class F shares (the "Class F Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- thirty-four thousand, eight hundred and six (34,806) class G shares (the "Class G Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- thirty-four thousand, eight hundred and six (34,806) class H shares (the "Class H Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- thirty-four thousand, eight hundred and six (34,806) class I shares (the "Class I Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each; and
- thirty-four thousand, eight hundred and seven (34,807) class J shares (the "Class J Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment

The 2020 Global Growth Equities Limited, prenamed, declared to subscribe to the entirety of the three hundred and thirteen thousand, two hundred and fifty-five (313,255) new Class B, C, D, E, F, G, H, I and J Shares and have them fully

paid-up in nominal value by a contribution in cash in the amount of three hundred and thirteen thousand, two hundred and fifty-five Euros (EUR 313,255.-) so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" Art. 6. Subscribed Capital.

6.1. The share capital is set at three hundred and twenty-five thousand, seven hundred and fifty-five Euros (EUR 325,755.-), represented by three hundred and twenty-five thousand, seven hundred and fifty-five (325,755), shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, which are divided into:

- Twelve thousand, five hundred (12,500) class A shares (the "Class A Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- thirty-four thousand, eight hundred and six (34,806) class B shares (the "Class B Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- thirty-four thousand, eight hundred and six (34,806) class C shares (the "Class C Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- thirty-four thousand, eight hundred and six (34,806) class D shares (the "Class D Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- thirty-four thousand, eight hundred and six (34,806) class E shares (the "Class E Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- thirty-four thousand, eight hundred and six (34,806) class F shares (the "Class F Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- thirty-four thousand, eight hundred and six (34,806) class G shares (the "Class G Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- thirty-four thousand, eight hundred and six (34,806) class H shares (the "Class H Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- thirty-four thousand, eight hundred and six (34,806) class I shares (the "Class I Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up; and
- thirty-four thousand, eight hundred and seven (34,807) class J shares (the "Class J Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

(hereafter each referred to as the Class of Shares and collectively as the Classes of Shares).

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Fourth resolution

Pursuant to the above resolutions, article 7 of the Company's articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" Art. 7. Increase and Reduction of Capital

7.1. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles, provided that (i) any reduction in the issued capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of article 8 hereof; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares."

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to amend article 8 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

" Art. 8. Shares.

8.1. The terms used in this article 8 hereof, shall have the meaning set forth below:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such Class of Shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares.

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board of managers taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

8.2. The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law.

8.3. Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s) and entitles its owner to one vote at the general meetings of shareholders.

8.4. Any shareholder who subscribes to or otherwise acquires shares of the Company must acquire a proportionate amount of each Class of Shares issued and then outstanding.

When the Company has a sole shareholder, subject to the limitations contained in this article, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, subject to the limitations contained in this article, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole Class of its own Shares followed by their immediate cancellation pursuant to article 8.5 below, no shareholder shall sell or otherwise transfer its Shares of any Class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other Class of Shares then held by the transferring shareholder.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to, or accepted by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

8.5. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation a Class of Shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the Board of Managers and approved by the General Meeting, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class J Shares until the Class B Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of managers and approved by the General Meeting with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of shares of the

repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Law."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing entity, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

2020 Global Growth Equities Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au P.O. Box 268, Scotia Centre, KY1-1104 George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, inscrite auprès du Registre Général des Iles Caïmans sous le numéro 19891, ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la société comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. 2020 Global Growth Equities Limited est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de Acquity Group LUX, S.à r.l., ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 173.433 (ci-après la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille, cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en douze mille, cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

III. L'associée unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé de désigner les douze mille, cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune comme les parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»).

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent treize mille, deux cent cinquante-cinq Euros (313.255,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille, cinq cents Euros (12.500,- EUR) à trois cent vingt-cinq mille, sept cent cinquante-cinq Euros (325.755,- EUR) par la création et l'émission trois cent treize mille, deux cent cinquante-cinq (313.255) nouvelles parts sociales, devant être divisées en différentes classes de parts sociales comme suit:

- Trente-quatre mille, huit cent six (34.806) «Parts Sociales de Classe B» d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Trente-quatre mille, huit cent six (34.806) «Parts Sociales de Classe C» d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Trente-quatre mille, huit cent six (34.806) «Parts Sociales de Classe D» d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Trente-quatre mille, huit cent six (34.806) «Parts Sociales de Classe E» d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Trente-quatre mille, huit cent six (34.806) «Parts Sociales de Classe F» d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Trente-quatre mille, huit cent six (34.806) «Parts Sociales de Classe G» d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Trente-quatre mille, huit cent six (34.806) «Parts Sociales de Classe H» d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Trente-quatre mille, huit cent six (34.806) «Parts Sociales de Classe I» d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- Trente-quatre mille, huit cent sept (34.807) «Parts Sociales de Classe J» d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Souscription - Libération

L'associée unique, prénommée, a déclaré souscrire à l'entière des trois cent treize mille, deux cent cinquante-cinq (313.255) nouvelles parts sociales de classe B, C, D, E, F, G, H, I et J et les libérer intégralement pour leur valeur nominale par apport en numéraire de trois cent treize mille, deux cent cinquante-cinq Euros (313.255,- EUR), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et dorénavant se lit comme suit:

« Art. 6. Capital Souscrit.

6.1 Le capital social est fixé à trois cent vingt-cinq mille, sept cent cinquante-cinq Euros (325.755,- EUR) représenté par trois cent vingt-cinq mille, sept cent cinquante-cinq (325.755) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, divisées de la manière suivante:

- Douze mille, cinq cents (12.500) «Parts Sociales de Classe A» d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trente-quatre mille, huit cent six (34.806) «Parts Sociales de Classe B» d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trente-quatre mille, huit cent six (34.806) «Parts Sociales de Classe C» d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trente-quatre mille, huit cent six (34.806) «Parts Sociales de Classe D» d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trente-quatre mille, huit cent six (34.806) «Parts Sociales de Classe E» d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trente-quatre mille, huit cent six (34.806) «Parts Sociales de Classe F» d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trente-quatre mille, huit cent six (34.806) «Parts Sociales de Classe G» d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trente-quatre mille, huit cent six (34.806) «Parts Sociales de Classe H» d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trente-quatre mille, huit cent six (34.806) «Parts Sociales de Classe I» d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- Trente-quatre mille, huit cent sept (34.807) «Parts Sociales de Classe J» d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

(Ci-après désignées chacune comme la Classe de Parts Sociales ou collectivement comme les Classes de Parts Sociales)

6.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Article 7 des statuts de la Société est modifié et dorénavant se lit comme suit:

« Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, à condition que (i) toute réduction du capital émis de la Société ne doit être autorisée qu'en accord avec les procédures de l'article 6 sur le rachat et l'annulation; (ii) toute augmentation du capital social émis (a) doit être faite proportionnellement à chaque Classe de Parts Sociales restante et (b) après l'augmentation chaque associé doit détenir proportionnellement une partie de chaque Classe de Parts Sociales restante; (iii) pour toute sous-division d'une Classe de Parts Sociales en nouvelles classes de parts sociales, chaque associée de l'ancienne Classe de Parts Sociales doit détenir une part proportionnelle de chaque classes de parts sociales sous-divisées; et (v) toute combinaison ou agrégation de Classes de Parts Sociales en nouvelles classes de parts sociales doit se faire de telle sorte que chaque associée des anciennes Classes de Parts Sociales doit détenir une part proportionnelle de la nouvelle classe de parts sociales combinée.

Cinquième résolution

La Comparante a décidé de modifier l'Article 8 des statuts de la Société qui dorénavant se lit comme suit:

« **Art. 8. Parts sociales.**

8.1. Les notions reprises dans cet article 6 ont la signification suivante:

Montant Disponible signifie le montant total des profits de la Société (y compris tous les profits reportés) auxquels les associés ont droit dans le cadre de distributions de dividendes d'après les Statuts, augmenté de (i) toutes les réserves librement distribuables (incluant pour éviter tout doute le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant le montant de réduction de capital social et de réduction de réserve légale liée à la Classe de Parts Sociales devant être rachetée/annulée, mais réduit par (i) toutes pertes (y compris toutes les pertes reportées), et (ii) toutes les sommes placées dans les réserves et ce en accord avec La loi ou les Statuts, et ce tel qu'il apparaît des comptes intermédiaires (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par lequel:

AA = Montant Disponible

NP = Profits nets (incluant tous les profits reportés)

P = toutes réserves librement distribuables

CR = le montant de réduction de capital social et de réduction de réserve légale liée à la Classe de Parts Sociales devant être annulée

L = Pertes (incluant toutes les pertes reportées)

LR = toutes les sommes placées dans les réserves et ce en accord avec la Loi ou les Statuts

Valeur d'Annulation par Part Sociale doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation correspondant à la Classe de Parts Sociales à racheter et annuler par le nombre de parts sociales en émission dans cette Classe de Parts Sociales

Comptes Intérimaires signifie les comptes intermédiaires de la Société en Luxembourg GAAP à la Date des Comptes Intérimaires concernés

Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui ne doit pas être plus vieille de huit (8) jours par rapport à la date de rachat et d'annulation d'une Classe de Parts Sociales.

Montant Total d'Annulation signifie le montant déterminé by le Conseil de Gérance pris et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires concernés.

Le Montant Total d'Annulation doit être inférieur ou égal à l'entièreté du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée sauf décision contraire de l'Assemblée Générale prise dans les conditions prévues pour la modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur au Montant Disponible.

8.2. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou pas

8.3. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associée unique ou des associées et confère à son propriétaire une voix à l'assemblée générale des associées.

8.4. Tout associée qui souscrit ou acquiert des parts sociales de la Société doit acquérir un montant proportionnel de chaque Classe de Parts Sociales restante.

Quand la Société a un associé unique, sujet aux limitations contenues dans cet article, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Quand la Société a plusieurs associés, sujet aux limitations contenues dans cet article, les parts sociales peuvent être transférées entre associés mais les parts sociales peuvent seulement être transférées à des non-associés qu'avec l'accord d'au moins % du capital social.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres parts sociales suivi par l'annulation immédiate en accord avec l'article 6.5 ci-dessous, aucun associé ne peut vendre ou transférer ses parts sociales d'une classe à une personne sans vendre ou transférer de manière concurrentielle à cette personne la part proportionnelle détenue par l'associé transférant dans chacune des autres Classes de Parts Sociales.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

8.5. La capital de la Société peut être réduit par l'annulation d'une Classe de Parts Sociales, en totalité seulement, tel que déterminé de temps à autres par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale, la Société ne peut toutefois racheter et annuler les Parts Sociales de Classe A. Dans le cas d'un rachat et d'une annulation d'une Classe entière de Parts Sociales, ces annulations et rachats doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (soit des Parts Sociales de Classe J aux Parts Sociales de Classe B).

Dans le cas d'une réduction de capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe entière de Parts Sociales (dans l'ordre mentionné ci-dessus), chaque Classe de Parts Sociales donne droit à ses propriétaires (pro rata leur détention

dans cette classe) à une portion du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale concernant la Classe de Parts Sociales à racheter, et les propriétaires des parts sociales rachetées et annulées doivent recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la Classe détenue par eux et annulée.

La Société peut racheter ses parts sociales dans les conditions prévues dans les présents Statuts seulement dans la mesure où la Loi le prévoit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la Comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même Comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2343. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002926/353.

(130002477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Antenne Technique et Commerciale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 41.595.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme «ANTENNE TECHNIQUE ET COMMERCIALE S.A.», ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41 595, constituée en date du 14 octobre 1992 par acte reçu devant Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 12 du 9 janvier 1993, statuts modifiés pour la dernière fois le 9 janvier 1996 par devant Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 150 du 26 mars 1996 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est présidée par Me Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a désigné comme secrétaire Me Karine Mastinu, avocat, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a choisis comme scrutateur Me Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représentée à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire;
2. Décision de nommer Monsieur Francis Pierrot, demeurant à 26 rue Robert Roussey, F-60240 Bouconwillers (France) aux fonctions de liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;

4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société Monsieur Francis Pierrot, administrateur de société, né le 4 août 1946 à Charleville-Mezières (France) demeurant à 26 rue Robert Roussey, F-60240 Bouconwillers (France) ("le Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: DURO, MASTINU, BONIFAZZI, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02/01/2013. Relation: EAC/2013/11. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002962/59.

(130002467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Whale International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.498.

In the year two thousand twelve, on the third day of December.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

FORATEC INTERNATIONAL HOLDING S.A., a public limited company, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 56633,

duly represented by Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as the sole member of WHALE INTERNATIONAL S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 153498, incorporated on 2 June 2010 pursuant to a deed drawn-up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1376 of 5 July 2010.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended on 18 March 2011 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1240 of 8 June 2011.

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

Sole resolution

The sole member decides to amend article 4 of the by-laws, which will henceforth be read as follows:

" **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are any secretarial, reporting, organizational, administrative and marketing services for companies of the groups FORATEC, TCH HOLDING and INFRASTRUCTURE CREATION COMPANY.

Furthermore, the purposes for which the company is formed are the acquisition, the sale, the management and the development of all real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, as well as the buying and selling, the chartering in and the chartering out, the management of seagoing ships, the financial and commercial transactions that relate directly or indirectly to such activities.

The company may accomplish any movable, real estate, financial, industrial, commercial or civil transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at about nine hundred Euros (EUR 900.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, has signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

FORATEC INTERNATIONAL HOLDING S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 56633,

ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de WHALE INTERNATIONAL S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 153498, constituée en date du 2 juin 2010 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1376 du 5 juillet 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés en date du 18 mars 2011 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1240 du 8 juin 2011.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution unique

L'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts, lequel se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prestation de tous services de secrétariat, de reporting, d'organisation, d'administration et de marketing pour les sociétés relevant des groupes FORATEC, TCH HOLDING et INFRASTRUCTURE CREATION COMPANY.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que l'achat, la vente, le frètement et la gestion de navires de mer, les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évaluées à environ neuf cents euros (EUR 900.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LENTZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2012. LAC/2012/58155. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002832/92.

(130002131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Architecture & Urbanisme 21, Worré & Schiltz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.140.

1) Les associés constatent les cessions de parts sociales suivantes:

En date du 30 novembre 2012, Monsieur Jo Schiltz, demeurant à L-8131 Bridel, 51, rue des Genêts, a cédé quatre cents (400) parts sociales qu'il détenait dans la société Architecture & Urbanisme 21, Worré & Schiltz s.à r.l. à Monsieur Yvore Schiltz, demeurant à L-5335 Moutfort, 24, rue de Medingen.

En date du 31 décembre 2012, Monsieur Jo Schiltz, demeurant à L-8131 Bridel, 51, rue des Genêts, a cédé quatre cents (400) parts sociales qu'il détenait dans la société Architecture & Urbanisme 21, Worré & Schiltz s.à r.l. à Monsieur Hochine Bouchentouf, demeurant à L-5317 Contern, 4, rue Paul Medinger.

La société a accepté ces cessions.

Suite à ces cessions, le capital social de EUR 100.000,00 représenté par 4000 parts sociales est détenu comme suit:

Hochine BOUCHENTOUF	400 parts sociales
Jo SCHILTZ	1400 parts sociales
Yvore SCHILTZ	2200 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013005125/21.

(130005273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

BRE/IBC Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.950.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, BRE/Europe 2 S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 2 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005038/18.

(130004801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.